

## Exercice 1995 - Marché de branchements au réseau d'eau

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Les travaux de terrassement nécessaires pour la réalisation des branchements d'eau sont confiés à l'entreprise. Il convient de prendre les dispositions pour permettre de désigner l'entreprise adjudicataire des travaux de terrassement pour l'exécution des branchements neufs au cours de l'année 1995.

La consultation des entreprises sera faite par voie d'appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics notamment en ses articles 296 à 300 et au Cahier des Clauses Administratives proposé.

Un marché de travaux publics fractionné à bons de commandes sera conclu avec l'entreprise retenue pour un montant compris entre 250 000 F au minimum et 1 000 000 F hors taxes au maximum. Le montant du marché sera tributaire du nombre de branchements à réaliser.

Le marché sera imputé sur les crédits du Service des Eaux : chapitre 892 - article 2315 - code programme 00512 - code service 30700.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le cahier des charges et autoriser M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à intervenir ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1995 du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.